

DÉPARTEMENT DE L' AISNE
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
  
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE  
~~~~~  
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 OCTOBRE 2018

Présents : M. Clerbois Jean-Paul
M. Bucquet Gilles
M. Hiernard Pascal
M. Bouché Jean-Yves

M. Brême Éric
M. Forjan Louis
Mme Léandre Frédérique
M. Fabianski Jean-Marc

Mme Laly Georgette
M. Freudenreich Pascal
M. Bergault Jean-Paul
Mme Samake Jmaira

Pouvoirs :

Mme Gatteau Carine à Mme Samake Jmaira
Mme Huot Isabelle à M. Bergault
Mme Loppin Danielle à M. Brême

Absentes excusées : Mme Tanguy Maryse Mme Belin Katty

Absents :

M. Gomez Louis
M. Somveille Gyril
Mme Maréchal Christelle
M. Lassere Jean-François

A été nommé secrétaire : M. Bouché Jean-Yves

Ordre du jour :

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Mandat de vente avec Century 21, Maison au hameau de Crogis,
- Rapport sur le prix et la qualité du service SARCT 2017,
- Rapport d'activités sur la maintenance de l'éclairage public,
- Modification du tableau des emplois,
- Achat de terrains,
- Questions diverses

Mandat de vente avec Century 21 -Maison au hameau de Crogis

Monsieur le Maire explique les difficultés rencontrées concernant la vente de la maison du point de rencontre au Hameau de Crogis.

Il rappelle que le 15 Décembre 2015 elle était proposée à la vente à 100.000 €
Le 15 novembre 2016 elle était proposée à 70.000 €
Le 12 juin 2018 elle était proposée à 65.000 €

Il propose une nouvelle baisse et de la porter à 60.000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition ci-dessus.

Rapport sur le prix et la qualité du service 2017 du SARCT

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service 2017 du SARCT.

Le SARCT, syndicat intercommunal à vocation unique, a pour compétence l'assainissement, collectif et non collectif, sur un territoire de 19 communes de la région qui se sont regroupées pour assurer une gestion équitable et solidaire de l'assainissement au service de l'intérêt général.

Toujours dans un souci de protection de l'environnement et par le biais de conventions, le SARCT traite également les eaux usées du SACAB (Syndicat d'assainissement de Chézy sur Marne, Azy sur Marne et Bonneil et de certaines industries locales.

Les services sont accessibles à tous les usagers pour l'ensemble des démarches et demandes d'information sur leur assainissement.

Le présent rapport est à la disposition de tous en mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le présent rapport.

Rapport d'activités sur la maintenance de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités sur la maintenance de l'éclairage public qui est une fidèle description de notre parc d'éclairage public et des interventions de maintenance effectuées entre le 1 juillet 2017 au 30 juin 2018.

Pour votre information la commune compte 406 points lumineux, soit

- Iodures métalliques 4 lampes
- Sodium haute pression 402 lampes

Le présent rapport est à la disposition de tous en mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent le présent rapport.

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire présente la modification du tableau des emplois.

Compte-tenu des divers arrêts de maladie, il est proposé de reconduire le contrat de M. Burlet Ghislain jusqu'au 31 Décembre 2018, à raison de 35 heures par semaine.

Achat de terrain cadastré section YK n° 40

- Vu l'article L 2241- 1 du code général des collectivités territoriales portant dispositions sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par les collectivités,

- Vu l'article L 1311-9 du code général des collectivités définissant lors des opérations immobilières les conditions de consultation des services de l'Etat,

Considérant qu'aux termes de l'article L 2212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les collectivités ont qualité pour passer en la forme administrative leurs opérations immobilières,

Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section YK n° 40 Lieudit « Le Chauffour »

212 m2 à 7 € le m2 Soit	1.484 €
198 m2 à 90 € le m2 Soit	<u>17.820 €</u>
Soit	19.304 €

Monsieur le Maire propose l'achat du terrain suivant nécessaire à l'implantation du bassin de rétention pour les travaux hydrauliques appartenant à M. Patrick Garnier 38 Route de Villiers Saint Denis Hameau de Crogis Essômes S/Marne,

Le notaire sera Me Carcelle, les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à entreprendre les formalités administratives et régler les sommes dues relatives à cet achat.

Achat de terrain cadastré section YK n° 39

- Vu l'article L 2241- 1 du code général des collectivités territoriales portant dispositions sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par les collectivités,

- Vu l'article L 1311-9 du code général des collectivités définissant lors des opérations immobilières les conditions de consultation des services de l'Etat,

Considérant qu'aux termes de l'article L 2212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les collectivités ont qualité pour passer en la forme administrative leurs opérations immobilières,

Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section YK n° 39 Lieudit « Le Chauffour »

Monsieur le Maire propose l'achat du terrain appartenant à Mme Josiane CARON 29 Route de Villiers Saint Denis à Crogis, Essômes S/Marne

Le terrain cadastré section YK n° 39, Lieudit « Le Chauffour »	
1020 m2 à 7 € le m2 Soit	7.140 €

Le notaire sera Me Notta, les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à entreprendre les formalités administratives et régler les sommes dues relatives à cet achat.

Achat d'un microtracteur et d'un gyrobroyeur – Dossier de demande de subvention Aisne Partenariat Investissement.

Monsieur le Maire présente le devis de ROCHA Matériel Agri-Viti et Jardin pour l'achat d'un microtracteur et d'un gyrobroyeur.

Le montant total du devis s'élève à la somme de 22 920.00 € HT soit 27 504.00 € TTC.

Après en avoir délibéré le plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention API $22\,920 \times 20\% = 4\,584 \text{ €}$
- Fonds de soutien CARCT $22\,920 \times 30\% = 6\,876 \text{ €}$
- Part communale $22\,920 \times 50\% = 11\,460 \text{ €}$

Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques - Dossier de demande de subvention Aisne Partenariat Investissement.

Monsieur le Maire présente le devis des Etablissements GUILLUMMETTE pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques.

Le montant total du devis s'élève à la somme de 34 515.00 € HT soit 41 418.00 € TTC.

Après en avoir délibéré le plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention API $34\,515 \times 20\% = 6\,903.00 \text{ €}$
- Fonds de soutien CARCT $34\,515 \times 12\% = 4\,141.80 \text{ €}$
- Part communale $34\,515 \times 68\% = 23\,470.20 \text{ €}$

Avenant n° 1 au bail de M. VRAY Eddie

Monsieur le Maire explique qu'actuellement M.VRAY loue des parcelles appartenant à la commune pour un total de 2 ha 69 a 50 ca.

Il est décidé de lui faire un avenant et de lui louer les parcelles suivantes :

- Section YT n° 25 Lieudit : « les Soupirs » pour 0 ha 53 a 50 ca
 - Section YT n° 26 Lieudit : « Les Soupirs » pour 0 ha 8 a 00 ca
 - Section YT n° 27 Lieudit : « Les Soupirs » pour 0 ha 13 a 00 ca
 - Section YT n° 28 Lieudit : « Les Soupirs » pour 0 ha 56 a 00 ca
 - Section YT n° 28 Lieudit : « Les Soupirs » pour 0 ha 67 a 00 ca
- Soit 1 ha 97 a 50 ca

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent l'avenant, autorisent le Maire à signer les différents documents et mettre en recouvrement les sommes dues.

Location de terres à M. GRUNIAUX Luc

Monsieur le Maire présente le bail à ferme établi du 1 novembre 2018 au 31 Octobre 2027 pour le compte de

M. GRUNIAUX Luc concernant la location des parcelles ci-dessous :

- **Section** YT n° 25 Lieudit : « Les Soupirs » pour 0 ha 01 a 50 ca
 - Section YT n° 26 Lieudit : « Les Soupirs » pour 0 ha 24 a 00 ca
 - Section YT n° 27 Lieudit : « Les Soupirs » pour 0 ha 35 a 00 ca
 - Section YT n° 28 Lieudit : « Les Soupirs » pour 0 ha 11 a 50 ca
- Total 0 ha 72 a 00 ca

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer le bail et mettre en recouvrement les sommes dues.

Achat d'un microtracteur et d'un gyrobroyeur – Dossier de demande de subvention - Fonds de soutien aux investissements

Monsieur le Maire présente le devis de ROCHA Matériel Agri-Viti et Jardin pour l'achat d'un microtracteur et d'un gyrobroyeur.

Le montant total du devis s'élève à la somme de 22 920.00 € HT soit 27 504.00 € TTC.

Après en avoir délibéré le plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention API 22 920 x 20% = 4 584 €
- Fonds de soutien CARCT 22 920 x 30% = 6 876 €
- Part communale 22 920 x 50%= 11 460 €

Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques - Dossier de demande de subvention Fonds de soutien aux investissements

Monsieur le Maire présente le devis des Etablissements GUILLUMMETTE pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques.

Le montant total du devis s'élève à la somme de 34 515.00 € HT soit 41 418.00 € TTC.

Après en avoir délibéré le plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention API 34 515 x 20% = 6 903.00 €
- Fonds de soutien CARCT 34 515 x 12% = 4 141.80 €
- Part communale 34 515 x 68%= 23 470.20 €

Questions diverses

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Yves BOUCHE